

NOTE DU 5 NOVEMBRE 2025 AUX SOCIETES MUSICALES

Chers amis,

Dans la continuité de notre communiqué du 21 octobre 2025, nous tenions par cette présente note à vous informer en toute transparence des dernières évolutions concernant notre différend avec les dirigeants de la CMF.

Une procédure juridique se met en place pour qu'enfin le droit et la légalité l'emportent, pour que notre droit de se défendre soit reconnu et que vos droits et votre voix se fassent entendre dans notre région terre d'origine de la musique amateur...avec sérénité, résolution et une très grande détermination.

Nous travaillons et continuons d'avancer sur le chemin tracé par nos aïeux et portons haut et fièrement la devise de notre mouvement né en 1903 : "Art-Dévouement-Fraternité".

La FRSM HDF reste et restera auprès de vous, sociétés affiliées, votre unique interlocuteur régional et nous comptons sur votre soutien.

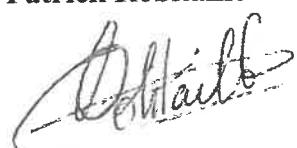
Pour votre affiliation en 2026, rien ne change.

Nous restons à votre écoute et sommes toujours à vos côtés plus que jamais.

Vive la musique amateur et vive la FRSM HDF !

Le Président de la FRSM HDF

Patrick Robitaille



Lille, le 22 octobre 2025

OBJET : COTISATIONS ET ABONNEMENTS 2026

Mes chers amis,

Vous trouverez, ci-joint, le dossier d'appel à adhésion, cotisations et abonnements pour l'année 2026 ainsi que les œuvres sociales. Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- **Toutes vos cotisations doivent nous être acquittées pour le 15 JANVIER 2026.**
- Les chèques doivent être libellés comme spécifié (*des chèques nous arrivent encore sans la dénomination du destinataire – danger en cas de perte du courrier*)
- Un retard peut aussi engendrer une rupture de vos abonnements, du protocole SACEM, de la SEAM et de vos subventions départementales.
- Votre effectif doit nous être nommément cité.

ASSURANCE ⇒ Vous avez le choix :

- Soit de souscrire à l'assurance proposée par la CMF. Dans ce cas les bordereaux d'adhésion à l'assurance sont adressés directement par CMF Assurances pour ceux qui y souscrivent. (Attention : Il faut être impérativement adhérent à la CMF pour bénéficier de CMF assurances). Tél : 02.72.72.30.30
- Soit de souscrire au contrat « Multirisque des sociétés et formations musicales et théâtrales » proposé par LCS (AXA). Tél : 05.56.40.73.36 - @ : agence.lsentreprise@axa.fr, portail : <https://www.assurances-associations.fr/> -

Comment formuler votre courrier en retour ?

Adresse d'envoi : 121 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE

Celui-ci comprendra donc :

- ➔ Votre bordereau d'adhésion / cotisations et abonnements 2026 avec le recto prérempli (ne modifier qu'en cas de changement) et le verso à compléter dans ses différentes rubriques
- ➔ 1 chèque pour la cotisation libellé à l'ordre de la **FRSM H-D-F LILLE**
- ➔ La liste des membres de votre société et la liste pour les œuvres sociales, à compléter
- ➔ L'abonnement au journal « ***Le Musicien Féderé*** » + chèque libellé à **FRSM H-D-F DIFFUSION SARL**.
- ➔ etc.

Nous vous remercions de votre confiance envers notre Fédération, à votre service depuis 1903.

Veuillez croire, mes chers amis, en nos meilleures et cordiales salutations.

Le Président Fédéral,
Patrick ROBITAILLE.

Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France
121, rue Barthélémy Delespaul - 59000 Lille
Tél : 03 28 55 30 20 - Email : frsm@orange.fr

NOTE SUR LES ASSURANCES

La liberté est encore le meilleur moyen de choisir votre contrat et les garanties que vous souhaitez. Vous pouvez :

- Soit souscrire au contrat « Multirisque des sociétés et formations musicales et théâtrales » proposé par LCS (AXA). Tél : 05.56.40.73.36 - @ : agence.lcsentreprise@axa.fr, portail : <https://www.assurances-associations.fr/>
- Soit souscrire à l'assurance proposée par la CMF. Dans ce cas les bordereaux d'adhésion à l'assurance sont adressés directement par CMF Assurances. Tél : 02.72.72.30.30. Si vous souhaitez résilier c'est avant le 30 novembre.
- Soit souscrire auprès d'un autre assureur, celui de votre choix...

En comparant les différentes formules et tarifs proposés par les assureurs et en n'hésitant pas à faire « jouer » la concurrence vous avez toutes les informations pour souscrire une police qui correspond réellement à vos besoins. C'est un gage de sécurité pour une couverture optimale nécessaire dans le cadre de vos activités.

Et n'oubliez pas...si l'assuré a des obligations, l'assureur en a également auprès de ses assurés (vous) ce que précise le code des assurances.

Nous restons disponibles et à votre écoute au 03.28.55.30.20 ou par mail à frsm@orange.fr

PRECISIONS IMPORTANTES

VOTRE COTISATION

Pour 2026 : la cotisation évolue et passe à 114 euros

Le montant de la cotisation obligatoire s'élève à 114 euros.

En ce qui concerne vos listes, il vous faudra remplir avec précision celles de vos sociétaires (musiciens, élèves) ; notre Fédération reste à votre disposition pour tous renseignements au 03.28.55.30.20 ou par mail à frsm@orange.fr

L'EFFECTIF

C'est obligatoire de nous l'indiquer avec précision (musiciens, élèves).

L'ABONNEMENT A LA REVUE DE LA FRSM H-D-F de LILLE : LE MUSICIEN FEDERE

Pour 2026 : le prix évolue, l'abonnement passe à 40 euros

Et par le biais duquel vous avez la possibilité de diffuser vos articles et/ou annonces gratuitement

Nous insistons sur la valeur de cette revue que toutes les sociétés doivent consulter (en particulier pour les concours, les examens, événements fédéraux ou autres) et se documenter sur la vie des sociétés ou sujets généraux.

LES ŒUVRES SOCIALES

C'est indispensable d'y penser. Votre cotisation permettra une aide lors de circonstances malheureuses (décès dans votre société) et de récompenser aussi les naissances chez vos sociétaires.

Si votre société cotise aux œuvres sociales, elle est tenue d'y inscrire un minimum de 50% de l'effectif. Mais attention, seuls les membres nommément inscrits sont aidés.

Alors pour le prix que cela coûte, pourquoi ne pas y mettre tout le monde... **4 euros** par personne.

A noter cependant qu'il ne peut y avoir qu'une allocation si un musicien figure dans plusieurs sociétés ou s'il s'agit d'un couple de musiciens (en ce qui concerne les naissances). Pour en bénéficier le moment venu il est impératif de joindre acte de décès, extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille pour les événements survenant, maximum six mois après l'événement.

Pour une naissance ou un décès, il est attribué **100 euros**.

DONS

Cette rubrique habituelle est alimentée de manière facultative par les Sociétés.

PRIMES POUR L'ANNIVERSAIRE DES SOCIETES

Une prime « anniversaire » est accordée comme suit :

- Une demande doit être faite à la Fédération, avec avis du délégué fédéral
- Une action fédérale doit être mise en place (festival, OJF ou autres) avec des sociétés fédérées
- Accordée à compter du 10^e anniversaire et ce par étape de 10 ans, soit 10 ans, 20 ans, 30 ans...

FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES**HAUTS DE FRANCE**

121 RUE BARTHELEMY DELESPAUL 59000 LILLE

TÉL.: 03.28.55.30.20

frsm@orange.fr

VOTRE NUMERO D'AFFILIATION :

(à rappeler sur tous les documents)

ADHESION, COTISATIONS & ABONNEMENTS 2026INTITULE DE LA SOCIETE :ADRESSE :CODE POSTAL : COMMUNE :DEPARTEMENT : DELEGATION :GENRE : (RAYER LES MENTIONS INUTILES)

Orchestre d'Harmonie	Orchestre de Fanfare	Batterie-Fanfare A-B-C-D-E-F-G-H	Symphonie	Chorale d'hommes - de femmes - d'enfants ou Mixte
Orchestre d'Accordéons	Ecole de Musique	Big Band	Autres (Préciser) :	

DERNIER CLASSEMENT VALABLE : DIVISION : SECTION :DATE : / / DU DERNIER CLASSEMENT OU CONCOURS - LIEU :EFFECTIF : EXECUTANTS

DONNEES PERSONNELLES : CONFORMEMENT AU REGLEMENT (UE) 2016/679 (RGPD), LES INFORMATIONS RECUEILLIES SONT NECESSAIRES A LA GESTION DES ADHESIONS ET DE COTISATIONS DE LA FRSM HDF. ELLES SONT UTILISEES UNIQUEMENT A CETTE FIN ET NE SERONT PAS TRANSMISES A DES TIERS SANS VOTRE ACCORD. EN COCHANT LA CASE « OUI », VOUS AUTORISEZ LA FRSM HDF A TRAITER CES DONNEES CONFORMEMENT A SA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE : OUI NON

NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE ET ELECTRONIQUE & TELEPHONE DES :**1) PRESIDENT :**e-mail :TEL. : ET TEL. :**2) DIRECTEUR :**e-mail :TEL. : ET TEL. :**3) SECRETAIRE :**e-mail :TEL. : ET TEL. :**4) TRESORIER :**e-mail :TEL. : ET TEL. :**5) CORRESPONDANT :**Personne qui recevra tout
le courriere-mail :TEL. : ET TEL. :CACHET DE LA SOCIETEFAIT A : LE : / /

TOURNER, S.V.P. ➔

DECOMPTE DES ABONNEMENTS ET COTISATIONS 2026

ABONNEMENT AU MUSICIEN FEDERE (M.F : 5 NUMEROS PAR AN)

Chèque à l'ordre de la FRSM H-D-F diffusion S.A.R.L.	↳ CORRESPONDANT OBLIGATOIRE	40,00 euros
	↳ INDIVIDUEL : 40 euros xeuros
TOTAL des ABONNEMENTS	euros

COTISATIONS A LA FEDERATION HAUTS DE FRANCE - LILLE

	↳ COTISATION FEDERATION + DELEGATION OBLIGATOIRE	114,00 euros (1)
	↳ ŒUVRES SOCIALES 4 euros xmembreseuros (2)
TOTAL COTISATION FEDERATION (1) + (2) :	euros (A)

COTISATION A LA CMF

	↳ COTISATION C.M.F.:	- Partie Fixe 53,00 euros
		- Partie variable « élèves ».....x 0,65€ =euros
		- Partie variable «musiciens ».....x 3,50€ =euros
TOTAL COTISATION CMF :	,....euros (B)

TOTAL GENERAL CHEQUE A L'ORDRE DE LA FRSM HAUTS DE FRANCE (A) + (B) =,....euros

MODE DE PAIEMENT :

	F.R.S.M. H-D-F Diffusion S.A.R.L. Abonnements au M.F.	F.R.S.M. Hauts de France
CHEQUE N°		
BANQUE - CCP		
MONTANT		

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS
MUSICALES
HAUTS DE FRANCE

121 rue Barthélémy Delespaul
59000 LILLE

Tél. : 03.28.55.30.20

frsm@orange.fr

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ EN 2026

SOCIETE :

N° D'AFFILIATION :

NOM - PRENOM	<u>FONCTION OU MUSICIEN OU ELEVE</u>	INSTRUMENT	SI ÉLÈVE (NIVEAU)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			

NOM - PRENOM	<u>FONCTION OU MUSICIEN OU ELEVE</u>	INSTRUMENT	SI ELEVE (NIVEAU)
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS
MUSICALES
HAUTS DE FRANCE

121 rue Barthélémy Delespaul
59000 LILLE

Tél. : 03.28.55.30.20

frsm@orange.fr

OEUVRES SOCIALES 2026

par ordre alphabétique - nom marital pour les femmes mariées

SOCIETE :

N° D'AFFILIATION :

ATTENTION : Les sociétés cotisant aux œuvres sociales sont tenues d'y inscrire nommément un minimum de 50% de leurs membres (sauf écoles de musique qui ne peuvent noter que leurs dirigeants et professeurs).

N°	NOMS ET PRENOMS	N°	NOMS ET PRENOMS
1.		16.	
2.		17.	
3.		18.	
4.		19.	
5.		20.	
6.		21.	
7.		22.	
8.		23.	
9.		24.	
10.		25.	
11.		26.	
12.		27.	
13.		28.	
14.		29.	
15.		30.	

N°	NOMS ET PRENOMS	N°	NOMS ET PRENOMS
31.		51.	
32.		52.	
33.		53.	
34.		54.	
35.		55.	
36.		56.	
37.		57.	
38.		58.	
39.		59.	
40.		60.	
41.		61.	
42.		62.	
43.		63.	
44.		64.	
45.		65.	
46.		66.	
47.		67.	
48.		68.	
49.		69.	
50.		70.	

F.R.S.M. H.D.F diffusion S.A.R.L.
Au capital de 7622,45 €
121 rue Barthélémy Delespaul
59000 Lille

Tél : 09.77.06.91.77
sarl.hdf.diffusion@gmail.com

Journal « Le Musicien Fédére »

ANNEE 2026

SOCIETE :

N° d'AFFILIATION :

Envois individuels : **40 euros** (pour 5 numéros par an)

MERCY D'Ecrire EN LETTRES MAJUSCULES D'IMPRIMERIE

L I S T E D E S A B O N N E M E N T S

NOM et PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24.

Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France
121 rue Barthélemy Delespaul 59000 Lille
Tél : 03.28.55.30.20 – frsm@orange.fr

**CALENDRIER PREVISIONNEL ET NON EXHAUSTIF
DES ACTIVITES FEDERALES EN 2026**

2^e CONCOURS DE CUIVRES « JEAN-BAPTISTE ARBAN »

Les 7 et 8 février 2026 à Lambres lez Douai

STAGES DE DIRECTION

Les 14 et 15 février 2026

Sessions dans les délégations de Béthune et de Saint-Pol sur Ternoise

ORCHESTRE DE BATTERIE-FANFARE REGIONAL

11 et 12 avril 2026

2^e EDITION D'« HARMONIK »

Les 2, 3 et 4 octobre 2026 à l'Aréna Béthune-Bruay de Verquin

SALON « MANGA'AVENIR »

Les 17 et 18 octobre 2026 à Cambrai-Châtelain (62)

« MUSIQUE EN CAMBRESIS »

*Le 24 octobre 2026 à Quiévy à l'occasion du 100^e anniversaire de l'harmonie
« Les amis réunis »*

TUBAS DE NOEL

Les 19 et 20 décembre 2026 à Lestrem (62) et Biache St Vaast (62)

LE STAGE « OJF » 2026

ORCHESTRE	O.J.F.	<i>Du 4 au 12 juillet (à confirmer)</i>	<i>Pecquencourt (à confirmer)</i>
Journées Chorales et stages M.A.O.		<i>A la demande des intéressés</i>	

Si l'une ou plusieurs de des activités ci-dessus vous intéresse(nt), vous pouvez dès à présent vous renseigner en parcourant notre site, Facebook ou en contactant les services fédéraux : <https://frsm-hautsdefrance.fr>, <https://www.facebook.com/FRSMHDF/>, par téléphone au 03.28.55.30.20 ou par mail frsm@orange.fr. A bientôt parmi nous !